

**"Garantir le droit à une alphabétisation de qualité pour tous"  
Politiques d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme  
en Communauté française de Belgique**

*Catherine STERCQ - Belgique*

**Résumé :**

Les éléments fondateurs de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme d'aujourd'hui en Communauté française de Belgique, soit:

- un ancrage fort et très majoritaire dans le secteur associatif,
- Des actions rassemblant «"analphabètes" et «"illettrés", francophones et non francophones, belges et migrants, ...
- La reconnaissance par les pouvoirs publics de l'association «"Lire et Ecrire" comme interlocuteur

Sont le résultat d'une histoire de près de quarante ans.

Aujourd'hui, quelques 200 associations, très différentes les unes des autres, organisent des activités d'alphabétisation.

Trois politiques ont eu une importance capitale pour la reconnaissance et le développement de l'alphabétisation dans le secteur associatif

- Le Décret sur « "Education permanente", qui permet d'ancrer l'alphabétisation dans un cadre culturel et politique.
- Les programmes de résorption du chômage qui financent, de manière structurelle, sous forme de contrat à durée indéterminée, plus de 50% des emplois des formateurs.
- Les décrets sur l'insertion socio-professionnelle, qui reconnaissent l'alphabétisation comme partie prenante des parcours d'insertion.

L'ensemble de ces politiques a eu pour effet qu'en 15 ans le nombre d'apprenants accueilli dans les associations va passer de 2.403 à 14.214

Pourtant, malgré ces efforts, l'offre est toujours insuffisante pour faire face à la demande, la couverture géographique, en milieu rural, très inégale et certains publics très peu touchés.

Le développement de « Plans régionaux pour l'alphabétisation et l'organisation d'une « conférence interministérielle sur l'alphabétisation devraient apporter de nouveaux moyens permettant de garantir à tous l'accès à une formation de qualité.

## **1. Pour comprendre la situation actuelle : un peu d'histoire**

*Années 60 - après l'appel à l'immigration italienne, la Belgique fait appel massivement à la main-d'oeuvre marocaine, turque, ....*

Pour répondre aux besoins de ces travailleurs, dont la plupart n'ont jamais été scolarisés, des cours du soir d'alphabétisation se créent au sein des diverses structures associatives et syndicales qui les accueillent, compensant les lacunes des pouvoirs publics qui n'ont rien mis en place. Cours du soir animés par des militants, bénévoles, centrés sur la problématique de l'immigration,

## *Années 70 - Crise économique - Chômage.*

La crise économique des années 70 pose le problème de la reconversion des chômeurs et par conséquent de la « remise à niveau des connaissances » de tous les ceux dont les savoirs dits « de base » étaient insuffisant pour réussir une requalification sans accompagnement.

Face au constats de

- l'importance d'un échec scolaire persistant (10% des jeunes sortent de l'enseignement obligatoire sans aucun diplôme),
- la très faible prise en compte des moins scolarisés dans les dispositifs publics de formation d'adultes

Les **mouvements ouvriers** créent des **associations d'insertion socio-professionnelles** qui vont définir, créer et mettre en place - à la place des pouvoirs publics défaillants - un réseau de formations professionnelles et de remise à niveau, pour les adultes peu et/ou mal scolarisés.

Ces années feront également apparaître la **persistance de l'analphabétisme/illettrisme parmi la population belge**, et ce malgré la scolarité effectivement obligatoire depuis 1919. Jusqu'alors la majorité des formateurs d'alphabétisation ne pouvait soupçonner qu'il existait des personnes belges analphabètes/illettrées.

Pourtant, comme dans tous les autres pays industrialisés, le gouvernement belge répond aux enquêtes de l'Unesco et aux questions parlementaires « qu'il n'y a pas de problèmes d'analphabétisme/illettrisme »

Aussi, en 1983, à partir de l'expérience des associations d'alphabétisation (principalement du Collectif d'Alphabétisation) et d'ATD - Quart-Monde, les associations du mouvement ouvrier vont créer la coordination LIRE ET ECRIRE, qui se donne pour objectifs :

- d'attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur le problème de l'analphabétisme/illettrisme des adultes, sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions
- de démultiplier les lieux de formations en communauté française, avec le souci d'une approche respectant les personnes et soutenant leur émancipation.
- de chercher les moyens et de créer les structures les plus susceptibles de contribuer à garantir le droit à une alphabétisation de qualité pour tous et à lutter efficacement contre l'analphabétisme/illettrisme en Communauté française.

### **De cette histoire, des éléments fondateurs de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme d'aujourd'hui:**

- un ancrage fort et très majoritaire dans le secteur associatif, patchwork de multiples initiatives citoyennes qui se créent au départ de besoins exprimés ou rencontrés en différents lieux, par des publics très divers, poursuivant des objectifs variés, aux ressources éminemment variables.
- Une implication des mouvements ouvriers

- Des actions rassemblant « analphabètes » et « illettrés », francophones et non francophones, belges et migrants, ...
- La reconnaissance par les pouvoirs publics de Lire et Ecrire comme interlocuteur

## **2. Pour comprendre la situation actuelle : quelques éléments sur la structure de la Belgique aujourd'hui**

Nous ne vous présentons pas ici la situation de l'alphabétisation en Belgique, mais bien en Communauté française de Belgique. En effet la Belgique est un état fédéral, composé de trois communautés (liés à la langue et à la culture) et de trois régions (liées au territoire).

Liée à la langue, à la culture, aux personnes, l'alphabétisation est principalement une matière « Communautaire », régie par des politiques différentes en Communauté flamande et en Communauté française.

Les communautés sont compétentes pour les matières « liées aux personnes » soit la Culture, l'Enseignement, la Radio et télévision, la médecine préventive, l'Aide à la jeunesse, la Recherche scientifique et relations internationales dans les matières ci-dessus

Les régions sont responsables pour les matières économiques et sociales liées au « territoire » soit l'emploi et formation professionnelle, l'économie et commerce, les matières urbaines et le logement, l'infrastructures publiques, le transport et l'énergie, l'environnement, la rénovation rurale, la politique de l'eau et l'agriculture,...

Ainsi que des matières déléguées par la Communauté : l'action sociale, dont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'intégration des immigrés..., la santé,...

## **3. Politiques d'alphabétisation et dispositifs de financement**

Les compétences des Communautés et Régions concernent donc directement la formation des adultes en général, l'alphabétisation en particulier

*Au niveau de la communauté française*

- Secteur de l'enseignement

**L'enseignement de Promotion sociale** est le plus important dispositif de formation continue. Il est mis en œuvre par le Ministère de l'éducation. Certaines de ces écoles organisent des formations d'alphabétisation et de formation de base, permettant d'obtenir le Certificat d'Etude de base, soit le 1<sup>er</sup> niveau de diplôme officiel obtenu en fin d'études primaire. (CITE 1)

Cependant s'il existe des programmes d'alphabétisation et de formation de base dans ce cadre ceux-ci représentent moins de 1 pour 1000 de l'offre de cours du service public d'enseignement des adultes ! Par contre ces écoles sont nombreuses à ouvrir des cours de Français Langue Etrangère conçus pour les étrangers qui, maîtrisant une langue, souhaitent en acquérir une deuxième, voire une troisième, ....

Elles offrent également des programmes qui permettent aux formateurs de compléter ou poursuivre leur formation.

**L'enseignement à distance** et **l'enseignement en alternance pour les jeunes** de 16 à 25 ans ne jouent qu'un rôle marginal dans l'offre d'alphabétisation.

- Secteur de la Culture

Ce secteur reconnaît et finance, de manière structurelle, des associations dans le cadre de « **l'éducation permanente** », ce que l'on traduirait en France par « Education populaire ».

Pour être reconnue dans ce cadre, l'association doit avoir pour objectif de « *développer l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective, en privilégiant la participation active et l'expression culturelle* ».

Il finance également les formations de formateurs en alphabétisation dans le cadre de la « **formation des cadres socio-culturels** »

Enfin des projets, ponctuels à ce jour, peuvent se développer avec le secteur de la lecture publique, des musées, des théâtres, des centres d'expression et de créativité, ...

*Au niveau des régions*

- Formations organisées en lien avec les politiques de l'emploi

Des organismes parastataux mettent en oeuvre des formations destinées aux demandeurs d'emploi et, dans une moindre mesure, aux travailleurs. Ces organismes travaillent en partenariat avec des associations pour les formations des publics les moins scolarisés. Ces politiques **d'insertion socio-professionnelles** se développent sur base de décrets qui reconnaissent explicitement une place à l'alphabétisation, les demandeurs d'emploi analphabètes bénéficiant des mêmes conditions d'accès que n'importe quel autre demandeur d'emploi.

Les **entreprises** ne jouent quasi aucun rôle au niveau de l'alphabétisation et de l'acquisition des savoirs de base.

- Actions organisées en lien avec les politiques d'action sociale et d'intégration des immigrés

Les programmes **d'insertion sociale** permettent aux régions de subventionner les associations pour un ensemble d'actions, dont des formations d'alphabétisation.

Les politiques d'intégration des immigrés n'ont cependant rien prévu pour faire face à l'accueil et à l'insertion des candidats à la régularisation et des actuels « primo-arrivants »

*Au niveau Fédéral et Européen*

Certaines des compétences de l'état fédéral sont également en lien avec l'alphabétisation : la justice (alphabétisation en prison), les politiques d'immigration (accueil des primo-arrivants), ...

L'Europe finance également certaines actions d'alphabétisation, principalement dans le cadre des financements FSE et Equal.

#### **4. Garantir le droit à l'alphabétisation pour tous**

Aujourd'hui, quelques 200 associations, très différentes les unes des autres, organisent des cours d'alphabétisation. Nous entendons par là, l'acquisition des savoirs de base : parler, lire, écrire, calculer,... mais aussi l'histoire, la géographie, l'économie, l'expression artistique, les sciences,... Quelques 500 bénévoles et 600 salariés y travaillent.

L'offre d'alphabétisation n'est pas organisée sur une base spécifique. Elle est presque toujours intégrée au sein d'autres actions. En effet les publics sont très diversifiés et l'alphabétisation n'est pas une fin en soi, c'est un moyen pour ...se débrouiller dans la vie quotidienne, réaliser un projet personnel, obtenir le Certificat d'étude de base, aider ses enfants, trouver du travail, sortir de chez soi, ....

Pour organiser leurs actions, les associations font donc faire appel à une ou plusieurs de ces politiques et sources de financements

#### **Trois politiques vont avoir une importance capitale pour la reconnaissance et le développement de l'alphabétisation dans le secteur associatif**

- Le Décret sur « l'Education permanente », qui permet d'ancrer l'alphabétisation dans un cadre culturel et politique. Dans notre perspective d'éducation permanente, les cours d'alphabétisation ont pour finalités premières de comprendre le monde qui nous entoure, de développer les capacités d'analyse critique, de participer à la transformation des rapports sociaux, économiques, politiques et culturels, dans la perspective d'une société plus solidaire et plus démocratique.  
Une soixantaine d'associations sont reconnues dans ce cadre.
- Les programmes de résorption du chômage qui financent, de manière structurelle, sous forme de contrat à durée indéterminée, plus de 50% des emplois des formateurs.
- Les décrets sur l'insertion socio-professionnelle, qui reconnaissent l'alphabétisation comme partie prenante des parcours d'insertion. Une quarantaine d'associations d'alphabétisation sont reconnues dans ce cadre, ce qui leur ouvre l'accès aux financements du FSE.

L'ensemble de ces politiques a eu pour effet qu'en 15 ans le nombre d'apprenants accueilli dans les associations va passer de 2.403 (1988) à 14.214 (2003) et le nombre de salarié augmenter. Si le nombre de bénévoles est toujours important, leur pourcentage a fortement diminué, passant de 63% en 1990 à 40% aujourd'hui.

Pourtant, malgré ces efforts, l'offre est toujours insuffisante pour faire face à la demande, la couverture géographique, en milieu rural, très inégale et certains publics très peu touchés.

L'état des lieux statistique de l'alphabétisation que Lire et Ecrire réalise chaque année, constitue un important outil d'analyse et l'évolution du secteur. Il nous permet de constater qu'en ce qui concerne les apprenants :

- Le % de travailleurs et de chômeurs indemnisés diminue, au profit des personnes sans revenus ou dépendants de l'aide sociale
- Le nombre de personnes d'origine étrangère augmente par rapport au public belge, ce qui se traduit également par une légère augmentation du niveau de scolarité des personnes accueillies.

Reflète de l'évolution de la société, ces constats nous amènent à développer des politiques plus ciblées : développement de l'offre de cours du soir pour les travailleurs, travail de sensibilisation centré sur les populations belges, ...

Et à poursuivre nos efforts pour développer partout des dispositifs d'alphabétisation qui correspondent aux besoins de groupes variés, par le biais d'une politique intégrée d'alphabétisation, soutenue et financée par tous les niveaux de pouvoir.

Aussi, depuis 2001, Lire et Ecrire propose aux pouvoirs régionaux le développement de « Plans pour l'alphabétisation » et l'organisation d'une « conférence interministérielle sur l'alphabétisation ».

Nous souhaitons que la reconnaissance et le financement structurel de l'alphabétisation se fasse par l'organisation, la mise en synergie, en cohérence et en complémentarité des différents secteurs concernés et pas par la création d'un dispositif unique « ALPHA », qui risquerait de ne pas pouvoir tenir compte de la diversité des situations et donc de la nécessaire diversité de l'offre, mais surtout qui aura comme effet de « parquer » ce public, de le stigmatiser et de l'exclure pour toujours des autres cadres d'actions.

Un accord de coopération en ce sens vient d'être signé entre la Communauté française, la région Wallonne et la Région bruxelloise considérant que les moyens d'action octroyés pour l'alphabétisation des adultes doivent viser trois axes, à savoir : l'axe alphabétisation comme vecteur d'insertion socioprofessionnelle » et « de promotion sociale » ; l'axe alphabétisation comme vecteur « d'éducation permanente » ; l'axe alphabétisation comme vecteur « d'accueil et d'insertion sociale notamment des personnes issues de l'immigration ».

Il met en place un Comité de pilotage réunissant les différentes administrations concernées par l'alphabétisation et des représentants de Lire et Ecrire. Permettant ainsi d'établir un réel travail de partenariat entre le secteur public, seul responsable de l'accès de tous à l'alphabétisation, et le secteur associatif, dont l'expertise peut permettre la réalisation de cet objectif.

Si les intentions et la volonté de soutenir l'alphabétisation sont bien présentes, nous devons rester attentifs :

A ce que les moyens nécessaires pour développer l'alphabétisation soient effectivement prévus dans les budgets,

A ce que les politiques développées permettent un réel droit à une alphabétisation de qualité pour tous, soit :

- le droit à l'alphabétisation sans discrimination de sexe, sans discrimination d'âge, sans discrimination de nationalité, sans discrimination de statut,...

- le droit de chaque personne au respect du libre choix d'une formation répondant à ses attentes et à ses besoins,
- le droit de poursuivre cette formation le temps qu'il juge nécessaire pour atteindre ses objectifs
- pouvoir trouver près de chez soi une alphabétisation reconnaissant ses expériences et ses savoirs, ses capacités et ses rythmes d'apprentissages, sa culture et sa communauté
- le droit d'apprendre à lire et à écrire mais aussi le droit de questionner et de réfléchir, le droit à l'imagination et à la création, le droit de lire et écrire son histoire, ...

## 5. Perspectives pour demain

A l'aube de ce qu'on appellera peut-être un jour la « société de la connaissance » on est loin d'une situation idyllique et les exclus du droit à l'éducation sont toujours nombreux.

Mais le droit à l'alphabétisation pour tous, c'est surtout – et d'abord - le droit pour tous à une réelle participation économique, sociale, culturelle et politique. Car sans cette participation il n'y a pas de raisons d'apprendre...

Aussi, pour que nous puissions tous rêver à un futur possible ou nous ne devrions plus avoir un rôle de « pompier », ... un futur possible ou nous ne serions plus nécessaire, pour qu'un jour il n'y ait plus d'analphabète,

Nous devons nous mobiliser pour :

- Une société qui cesse de produire des exclusions,
- Un enseignement initial qui permette à tous les enfants d'apprendre à parler, à lire, à écrire, à calculer, .... à l'école !
- Un renforcement de la coopération au développement pour permettre notamment le soutien aux politiques éducatives et culturelles des pays du tiers-monde

### **Catherine STERCQ - Belgique**

*Co-Présidente de l'association « Lire et Ecrire depuis 1999, Catherine Stercq est engagée dans le secteur de l'alphabétisation depuis 1971. Comme formatrice bénévole en alphabétisation puis comme coordinatrice du « Collectif d'alphabétisation*

*En 1982, elle a réalisé une étude « Pour une campagne d'alphabétisation à Bruxelles et participé à la création de Lire et Ecrire, organisme de coordination de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme en Communauté française de Belgique, dont elle assure aujourd'hui la direction.*

*Elle a obtenu le prix de l'Unesco pour la recherche en alphabétisation, pour son étude « Alphabétisation et Insertion socio-professionnelle*

*Elle a publié de nombreux articles. Elle a notamment participé, sous la direction de JP Hauteceur, à la réalisation « D'ALPHA 97 – formation de base et environnement institutionnel publié par l'Institut de l'Education de l'UNESCO et le Ministère de l'Education du Québec*